

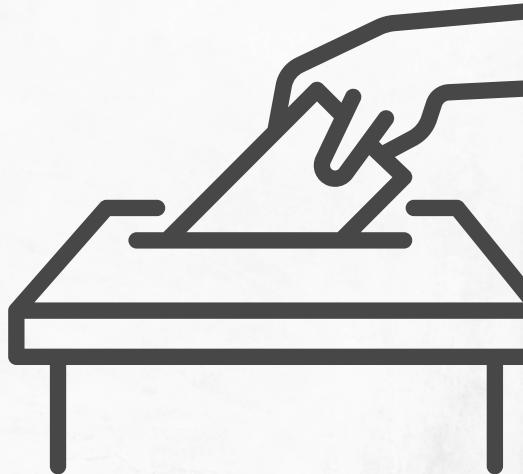


LETTER OUVERTE DE LA CGT

**AUX CANDIDATES ET CANDIDATS
AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES ET
COMMUNAUTAIRES 2026**

NOS PROPOSITIONS

VENDREDI 6 FÉVRIER 2026





Lettre ouverte de la CGT aux candidates et candidats hors RN aux élections municipales et communautaires 2026

Le 6 février, à Montreuil

Madame, Monsieur,

Les prochaines élections municipales seront déterminantes pour les orientations qui façonneront, pour les années à venir, la vie quotidienne des communes et de ses habitant.es. Elles doivent être l'occasion de porter l'ambition de politiques publiques de proximité exigeantes pour répondre aux besoins sociaux, économiques et environnementaux de toute la population, dans une visée de développement équilibré et solidaire du territoire.

L'extrême droite a fait de ces élections un objectif central pour renforcer l'implantation de proximité qui lui fait actuellement défaut pour espérer gagner les élections présidentielles. L'extrême droite est un **danger majeur pour notre démocratie** et pour nos villes et villages. Pour lui faire obstacle, il convient de répondre aux aspirations du monde du travail, de **lutter contre le déclassement** qui lui sert de terreau et de **refuser fermement la banalisation de ses idées**.

La commune est le premier échelon de la République, celui qui incarne le mieux la proximité et la réponse aux besoins des usagers. Pourtant, les communes et plus largement les collectivités territoriales ont été mises à mal par les dernières réformes notamment en matière de fiscalité : la suppression de la taxe professionnelle puis d'une partie de la CVAE et la suppression de la taxe d'habitation qui les ont privées de moyens déterminants.

Il y a donc urgence à **construire une tout autre fiscalité pour garantir l'égalité territoriale**, notamment par des dispositifs de péréquation, la libre administration des collectivités, la justice sociale, la satisfaction des besoins usager.es et les conditions de travail et de rémunération des 2 millions d'agent·es qui œuvrent quotidiennement à la réalisation des missions du service public territorial. 2 millions de fonctionnaires qui n'en demeurent pas moins des électrices et électeurs aux élections municipales 2026.

La CGT porte des propositions qui visent à renforcer ces politiques publiques et à répondre de manière égale aux besoins de la population sur les territoires.

1. Développer les services publics et permettre aux agents territoriaux de remplir leurs missions dans de bonnes conditions

Nous sommes inquiets de l'extrême fragilisation des services publics locaux : baisses du nombre de postes et des moyens financiers, externalisation et développement du privé lucratif, augmentation des inégalités territoriales au détriment des territoires ruraux et périurbains...La précarité n'a jamais été aussi importante avec 26% de contractuel·les dans la fonction publique territoriale selon le dernier rapport sur l'état de la Fonction publique !

A l'inverse, pour renforcer les services publics et améliorer la situation des 2 millions d'agent·es qui œuvrent quotidiennement à la réalisation des missions du service public territorial, nous vous demandons de :

1. **Garantir le maintien et le développement des services publics de proximité** dans vos programmes et budgets, et donc les effectifs correspondants.
2. **Préserver et améliorer le Statut des fonctionnaires et les droits des agent·es territoriaux**, gages d'un service public impartial et de qualité.
3. **Titulariser tous les personnels pouvant y prétendre.**
4. **Ne recruter de personnel contractuel que dans des situations ponctuelles et justifiées** par la continuité du service public et permettre à ces collègues de préparer les concours de la Fonction publique territoriale.
5. **Refuser les logiques d'externalisation et de sous-traitance** qui fragilisent les emplois et le contrôle démocratique.
6. **Investir dans la formation, l'emploi statutaire et la qualité de vie au travail**, afin d'assurer l'attractivité du service public local.
7. Utiliser tous les leviers à votre disposition pour **garantir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, et lutter contre les violences sexistes et sexuelles**
8. **Soutenir une politique nationale de réengagement financier de l'État dans les collectivités**, pour en finir avec l'austérité imposée aux collectivités territoriales.

La CGT porte également des propositions sur différents domaines relevant des politiques publiques au niveau des communes et de leurs structures intercommunales.

2. Mettre en place des critères sociaux et environnementaux dans les marchés publics

La commande publique est un levier majeur des municipalités et intercommunalités : elle pèse sur l'emploi, les salaires, la qualité des services du quotidien et l'empreinte environnementale. En 2024, les marchés publics atteignent 233 Md€, dont plus de 100 Md€ pour les collectivités locales ; en 2023, le bloc communal (communes + intercommunalités) représente 32 Md€ (72 % des achats des collectivités). Or, trop souvent, l'attribution reste dominée par le prix. Nous demandons donc des **critères vérifiables** : clauses sociales opposables (conventions collectives, salaires, égalité, santé-sécurité), exigences environnementales mesurables (carbone, matériaux, déchets, transport) et transparence sur les engagements et leur contrôle.

Limiter strictement les niveaux de sous-traitance : nous demandons un encadrement strict de la sous-traitance : plafonnement des rangs, transparence sur l'ensemble de la chaîne (entreprises intervenantes, lieux d'exécution, conditions d'emploi) et responsabilité du titulaire et du donneur d'ordre sur toute la chaîne. L'expérience des JOP de Paris a montré qu'il est possible de fixer des règles plus strictes de sous-traitance et de traçabilité lorsque la puissance publique le décide.

Privilégier le made in France et les circuits courts : nous demandons que la commande publique oriente réellement les achats vers des productions localisées et des filières de proximité, au lieu d'entretenir le double discours des "belles promesses" du Made in France tout en laissant prospérer des montages où l'entreprise "titulaire" sert d'alibi et où la production repart à l'étranger. Cela suppose de mesurer la chaîne de valeur jusqu'aux sous-traitants et de sortir du réflexe du tout-prix. Concrètement : critères contrôlables de traçabilité de l'origine, part de fabrication/exécution réalisée en France/UE, bilan carbone (notamment transport) et transparence sur les lieux de production et partenaires mobilisés.

Exiger un avis conforme des IRP : nous demandons de garantir un contrôle démocratique sur les choix qui impactent l'emploi et l'organisation du travail, en reconnaissant un avis conforme des IRP sur les décisions structurantes liées à la sous-traitance et aux engagements sociaux et environnementaux associés aux marchés. Cet avis doit s'appuyer sur une information complète, des délais suffisants et la possibilité de recourir à l'expertise.

3. Logement et rénovation énergétique

Respecter strictement la loi SRU engageant chaque commune dans la production de logements sociaux permettant de remplir les obligations légales et de répondre aux besoins urgents de la population.

Remobiliser le parc de logements vacants ou inoccupés pendant une partie de l'année, ce qui implique de limiter les résidences secondaires et meublés de tourisme (type Airbnb).

Limiter l'étalement urbain, qui promeut des modes de vie reposant sur des déplacements automobiles pour le lien domicile-travail ou l'accès aux équipements et services, ainsi que sur l'allongement des réseaux techniques et routiers, émetteurs de Gaz à Effets de Serre.

Construire prioritairement sur des terrains déjà artificialisés (par la densification, la surélévation, la transformation de bureaux en logements ou la conversion des zones industrielles et commerciales en déprise).

Réhabiliter partout où nécessaire les bâtiments publics, comme les écoles en adaptation au dérèglement climatique.

4. Mettre en place une gestion de l'eau sociale et environnementale

Quelles que soient les modalités de gestion de l'eau, publique ou déléguée au secteur privé, les élus locaux jouent un rôle déterminant dans les choix de gestion.

Le prix de l'eau, que sa gestion soit assurée en régie directe ou déléguée au secteur privé, est fixé par les élus locaux. Les études sur le sujet démontrent que la gestion déléguée est facteur de tarifs plus élevés et d'un entretien du réseau de moindre qualité. C'est pourquoi la CGT milite pour **un service public de l'eau, transparent, contrôlable et accessible à toutes et tous**.

Tarification juste et droit à l'eau : mettre en place une tarification plus sociale (mesures de soutien aux ménages) et engager une péréquation à l'échelle intercommunale pour réduire les inégalités de prix entre communes.

Porter la création d'un réel service public de gestion de l'eau.

5. Développer et décarboner les transports collectifs

Assurer un maillage territorial de proximité pour ne délaisser aucun territoire : Il est impératif de garantir une desserte fine de l'ensemble du territoire en reliant efficacement, par une offre renforcée de transports collectifs, toutes les zones d'habitation aux bassins d'emploi locaux. Cette organisation doit impérativement s'appuyer sur des capacités d'emport suffisantes pour absorber les flux de voyageurs, qu'elles soient ferroviaires, routières ou fluviales (ferries et navettes de proximité). Elle repose également sur le **maintien de guichets ouverts en proximité** (gares, agences de transport urbain) afin d'assurer un accueil et un conseil humain de qualité. Nous affirmons la nécessité de **garantir la continuité du service public** : le transport collectif doit être un droit fiable, prévisible et sans rupture, afin que chaque citoyen puisse organiser son quotidien sans crainte de défaillance de l'offre. Ce dispositif global vise à supprimer les « zones blanches » pour réduire concrètement les temps de trajet et améliorer les conditions de vie de tous.

Créer des espaces de contrôle et de débat démocratique impliquant les usagers, les associations, les organisations syndicales et les autorités organisatrices sur les questions de transport et de leur tarification à l'échelle locale.

Garantir une tarification rendant les transports collectifs accessibles à toutes et tous : nous préconisons la mise en place d'une tarification sociale obligatoire et solidaire afin d'assurer un droit au transport collectif effectif pour tous, sans que le coût ne soit un frein à la mobilité

Garantir un service accessible à l'ensemble de la population, dans le cadre d'une politique ambitieuse de multimodalité, alliant les modes doux, comme le vélo, aux modes les plus structurants, aériens ou fluviaux, en s'appuyant sur les réseaux routier et ferré. **Les modes doux doivent être intégrés aux infrastructures et aux matériels des transports collectifs** afin de faciliter leur utilisation, dans une logique de partage des espaces, tout en garantissant la sécurité de tous.

6. Assurer l'accès à l'éducation

L'école publique laïque gratuite et obligatoire doit être l'école de toute la jeunesse et une priorité des communes. **La concurrence inégale et faussée de l'enseignement privé sous contrat** participe à la ghettoïsation et au séparatisme social.

Décider une politique communale qui promeut l'accès à l'école publique et inclusive.

Veiller au respect du contrat d'association sur le temps périscolaire et sur l'application des programmes scolaires, en particulier l'EVARS, et au respect de la limitation aux quatre cas de

figures qui déclenchent le financement d'un établissement privé sous contrat par une commune qui n'est pas la sienne.

Donner **priorité aux associations de l'éducation populaire** plutôt qu'aux entreprises privées.

Renforcer les moyens donnés aux ATSEM dans leurs missions essentielles.

7. Renforcer l'action sociale et l'accès à la culture

Améliorer l'accès et l'offre à la culture, développer les **structures sportives**, gage de cohésion sociale en proximité.

Maintenir les budgets des associations en particulier celles à vocations culturelles, sociales, de défense des droits et libertés et sportives, gages de cohésion sociale en proximité.

Renforcer le service public de la culture en matière d'éducation artistique et culturelle notamment à l'école élémentaire, d'enseignement artistique dans les conservatoires et de spectacle vivant dans tous les types de lieu.

Renforcer le soutien à la création et à la diffusion des spectacles et de l'art pour permettre à toutes et tous d'accéder à la culture.

Développer l'éducation populaire.

Soutenir l'emploi direct des artistes et technicien·nes dans les lieux de spectacles occasionnels (cafés concert, restaurants, ...).

Défendre la liberté de création et de programmation des acteurs culturels

8. Un service public pour la petite enfance et les personnes âgées dépendantes

Supprimer tout financement public aux structures privées lucratives de prise en charge de la petite enfance ou des personnes dépendantes, et renforcer la pérennité de l'existant et développer les structures publiques.

Assurer l'accès aux places en crèches municipales à toutes et tous, sans discrimination de revenus alors que les places en crèches sont occupées à hauteur de 65% par les ménages les plus aisés, et seulement 14% par les moins aisés.

Développer les structures publiques de maintien à domicile.

9. Développer l'offre de soins en proximité en renforçant le développement de centres municipaux de santé et inscrire l'action municipale dans une offre de santé fondée sur les principes suivants :

Gestion non lucrative (Sécurité sociale, mutuelles, collectivités locales, associations) ;

Adossement à l'hôpital public, favorisant le lien entre médecine de ville et hôpital ;

Pluriprofessionnalité pour une prise en charge globale des patient·es ;

Implantations territoriales suffisantes pour répondre aux besoins locaux ;

Gestion démocratique, associant patient·es, professionnel·les de santé et Sécurité sociale ;

Financement intégral par la Sécurité sociale, évitant tout reste à charge et avance de frais.

Engager une responsabilité politique, morale et démocratique majeure : la fonction de président·e du Conseil de surveillance des hôpitaux publics engage d' assumer son rôle pour défendre, protéger et promouvoir les établissements publics de santé et médico-sociaux, au service de la population et de l'intérêt général en assumant un rôle actif de défense des hôpitaux et des EHPAD publics, face aux politiques de restrictions budgétaires et de refuser d'accompagner des décisions imposées qui portent atteinte à l'accès aux soins, à la qualité de la prise en charge, à la sécurité des patient·es et résident·es ou aux conditions de travail des personnels en portant publiquement la voix des besoins du territoire, des usager·es, des résident·es et des professionnel·les

10. En matière de libertés publiques et syndicales, conforter et développer les bourses du travail, outil indispensable de défense des droits

Permettre à l'ensemble des salariés.e.s, retraité.es et privé.es d'emploi d'**avoir accès au droit et d'être protégé.e.s et défendu.e.s par un syndicat en confortant et développant les bourses du travail.**

Maintenir les locaux syndicaux sur le périmètre des unions locales (UL) ou communes où siègent les unions locales déjà existantes.

Créer une bourse de travail dans chaque ville de plus de 15 000 habitant.es

Prendre en charge l'entretien et la rénovation des locaux

11. S'engager à ne faire aucune alliance avec l'extrême droite

L'extrême droite porte des orientations racistes, antisémites, homophobes, sexistes et violentes. Elle remet en cause les principes républicains et démocratiques.

Le bilan le démontre : aux Etats-Unis, en Argentine, en Pologne ou encore en Italie, partout où elle accède au pouvoir, elle s'attaque à la liberté de la presse, à l'indépendance de la justice, aux libertés universitaires et syndicales. Elle met en place des politiques racistes, s'attaque aux droits des étranger-ères, aux personnes LGBTQIA+ et remet en cause le droit à l'IVG.

Par ailleurs, contrairement à ce qu'elle tente de faire croire, elle met en place des politiques défavorables aux travailleurs et aux travailleuses et multiplie les cadeaux pour les plus riches et les plus grandes entreprises. Elle ne doit donc jamais être traitée comme un parti comme les autres. C'est la raison pour laquelle la CGT a toujours pris ses responsabilités en refusant de mettre l'extrême droite dos à dos avec une quelconque autre force politique.

La CGT vous appelle donc à vous engager à ne faire aucune alliance avec des listes ou des candidat.e.s d'extrême droite, ni au 1^{er} tour, ni au 2nd tour, ni encore dans la gestion des métropoles et intercommunalités.

Nous vous invitons à placer, au cœur de vos engagements, **la défense du service public et des agents qui les font vivre**, respectés et écoutés, car sans eux il n'y a pas de service public, et donc pas de commune au service de tous.

Nous serons attentifs à vos positions et à vos actes, car l'avenir de la commune et du service public dépend aussi de vous, et des choix politiques qui seront les vôtres.

RELATIONS PRESSE CONFEDERALES

MARYLIE BREUIL
06 80 62 02 74
M.BREUIL@CGT.ORG

MÉLANIE VASSELIN
06 80 61 62 13
M.VASSELIN@CGT.ORG

CÉLINE HERRMANN
06 89 47 25 09
C.HERRMANN@CGT.ORG

MAIL : PRESSE@CGT.ORG

